



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 20 AVRIL 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Ali WILLIAMS et James O'CONNOR : Après avoir entendu M. Ali WILLIAMS et M. James O'CONNOR et examiné les faits qui leur sont reprochés, la Commission de discipline et des règlements a considéré que ces derniers étaient passibles d'une sanction pour « *Comportement de nature à porter atteinte à l'image, à la réputation du rugby, à l'éthique et à la déontologie sportive* ».

La Commission de discipline et des règlements a estimé que, compte tenu des faits de l'espèce, les mesures les plus appropriées étaient :

- pour M. Ali WILLIAMS : l'accomplissement d'activités d'intérêt général, assorti d'une amende de 1 500€,
- pour M. James O'CONNOR : l'accomplissement d'activités d'intérêt général.

Les activités d'intérêt général de M. Ali WILLIAMS et M. James O'CONNOR seront directement liées aux faits qui leur sont reprochés. Elles consisteront, pour chacun d'entre eux, à participer au cours de la saison 2017/2018 à 15 séances de prévention des conduites à risque, à destination des joueurs professionnels et en centre de formation de TOP 14 et PRO D2.

Viliamu AFATIA (RACING 92) : A la suite de son exclusion définitive pour « *Cumul de deux cartons jaunes lors d'une même rencontre* » et notamment « *Faute technique* » par l'arbitre lors de la rencontre Stade Toulousain Rugby / Racing 92 du 16 avril 2017 (J24 TOP 14), Monsieur Viliamu AFATIA est suspendu **une semaine**. Cette suspension prend effet à compter du jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Viliamu AFATIA avec le Racing 92, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 22 avril 2017 inclus. **Monsieur Viliamu AFATIA sera donc requalifié à compter du 23 avril 2017.**

Charly MALIE (SECTION PALOISE BÉARN PYRÉNÉES) : A la suite de son exclusion définitive pour « *Indiscipline* » par l'arbitre lors de la rencontre Stade Français Paris / Section Paloise Béarn Pyrénées du 15 avril 2017 (J24 TOP 14), Monsieur Charly MALIE est suspendu **une semaine**. Cette suspension prend effet à compter du jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Charly MALIE avec la Section Paloise Béarn Pyrénées, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 29 avril 2017 inclus. **Monsieur Charly MALIE sera donc requalifié à compter du 30 avril 2017.**